

Que faire en cas d'interruption des services de Postes Canada?

Un potentiel conflit de travail au sein de Postes Canada pourrait mener à une interruption du service postal pour une durée indéterminée. Courtagé à escompte Banque Laurentienne, comme bien d'autres organisations, serait touchée par une telle situation, notamment en ce qui concerne la livraison postale des relevés et des avis d'exécutions, ainsi que la réception de paiements.

Tout au long de cette période, Courtagé à escompte Banque Laurentienne continuera de surveiller la situation afin d'en minimiser l'impact et de vous offrir des solutions pour poursuivre toutes vos activités.

Dans l'éventualité d'une interruption du service postal, vous pourrez :

RELEVÉ CLIENT ET AVIS D'EXÉCUTION

Nous vous recommandons de vous inscrire aux documents électroniques afin d'avoir accès aux «relevés mensuels» et aux «avis d'exécution» en ligne dès maintenant.

DÉPÔT DE FONDS D'UN CLIENT CHEZ CEBL

Par paiement Internet : Les clients peuvent transférer des fonds dans leur compte CEBL par Internet via leur site bancaire. CEBL est inscrit comme organisme admissible auprès de plusieurs institutions financières dans l'option «paiement de facture» sous Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

Enfin, nous vous rappelons qu'il est essentiel d'effectuer tous vos paiements dans les délais prescrits et ce, même en cas d'un conflit de travail à Postes Canada qui affecterait les livraisons de courrier.

Communiquez avec nous pour plus d'informations.
